

ACQUIGNY

/RC
SECRETARIAT GÉNÉRAL
MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
ET À LA JEUNESSE.

ÉTAT FRANÇAIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

Arrêté.

DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE.

Le Secrétaire d'Etat à l'Education nationale
et à la Jeunesse,

BUREAU
DES
MONUMENTS HISTORIQUES.

*Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments
historiques et le décret du 18 mars 1924 déterminant
les conditions d'application de ladite loi;*

*Vu l'avis de la Commission des Monuments histo-
riques en date du 9 décembre 1943*

VU la lettre en date du 23 fév. 1945.

Arrête :

Article premier.

~~L'enceinte préhistorique du château Robert à
Acquigny, qui se trouve sur la parcelle cadastrale B 72,
dans la commune d'Acquigny~~

est classé... parmi les monuments historiques.

50-485-J. 4710-41. [24366]

Département :
EURE

Commune :
ACQUIGNY

Section : B
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 30/06/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
LOUVIERS
PLACE DE LA DEMI LUNE BP 518 27405
27405 LOUVIERS CEDEX
tél. 02 32 25 71 13 - fax 02 32 25 71 40
cdif.louviers@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

